

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : AAP 2 Recrutement : EXTERNE

Epreuve : Explication de texte Spécialité : / Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

1)

Cet article du journal "Le Figaro" en date du 31/12/2020, souligne l'importance de limiter l'usage des objets en plastique à usage unique dans notre quotidien. Il faut avoir conscience, que 10% de cette catégorie de plastique, finit dans l'océan. Or, si la crise du Covid 19 est un frein à cette tendance, il n'en demeure pas moins, qu'il s'agit d'un enjeu environnemental. C'est pourquoi depuis 2020, des interdictions de mise en circulation de cette catégorie de produits, sont instaurées. Cela concerne aussi bien des produits d'hygiène, que provenant de la restauration, ou gadgets promotionnels. En 2021, puis pour les années à venir, cette politique, élargira les champs d'interdiction.

2) des objets interdits à la vente depuis le 1^{er} janvier 2021, appartenant à la catégorie des objets en plastique à usage unique.

Il s'agit de pailles, couverts, verres ou tasses, donc en plastique et à usage unique.

Mais aussi les canules de boissons, piques à straws, tiges pour la limonade, spatules et cafetières en plastique.

Les contenants en polystyrène expansé utilisés par la restauration rapide, et enfin, les bouteilles en plastique lors d'événements sportifs, ou sportifs.

3) Ces interdictions s'appuient sur la promulgation de la loi anti-gaspillage.

4) La pandémie du Covid 19, est un frein à la disparition de produits en plastique à usage unique, du fait du traitement nécessaire des masques et gants jetables pour lutter contre la crise sanitaire.

..1.1.2..

5) Il a été décidé de repasser d'un an l'interdiction de
emballages plastique, par les fils et légumes de moins de 1,5 kg,
soit au 1^{er} janvier 2022.

6) ds conséquences sont graves sur l'environnement car cela
a des effets néfastes en amont dans l'utilisation des ressources
pétrolières, qui est la matière première de ces objets.
Puis en aval, par une pollution de ces objets dans la nature et
de biodiversité, et dans les océans, qui reçoivent 20% de
cette pollution.

